

L'An Deux Mil Vingt Six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du vingt-neuf mai 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)
06	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	25
MANDANTS	00
ABSENTS	02
APTES A VOTER	25

CONVOCACTION	29-05-2026
RÉUNION	05-06-2026
AFFICHAGE	05-06-2026
TRANSMISSION	08-06-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Frédéric	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère	X			
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère	X			
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaëlle	Conseillère		X		
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoît	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller		X		
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>	<b>25</b>	<b>02</b>	<b>00</b>	

10 JUIN 2026

**06 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE  
D'EVALUTATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

- VU l'article 1609 nonies C en sa partie IV du Code Général des Impôts.
- VU la délibération du 5 mai 2026, à l'occasion de son renouvellement le conseil Communautaire a créé une CLECT pour la durée du mandat

**Considérant** que sa composition a été fixée comme suit : un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune, qu'il convient de désigner ces deux représentants.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Le Conseil municipal DECIDE DE :**

**DESIGNER** M Sylvain RENAUT Représentant titulaire de la commune au sein de La CLECT de Lamballe Terre et Mer

**DESIGNER** M Frédéric PIERRE Représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT de Lamballe Terre et Mer

**DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

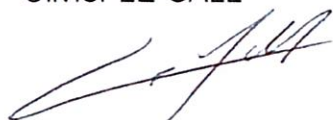
**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	00
- Abstentions	00

ERQUY, le vendredi 05 juin 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL



Le Maire,

Sylvain RENAUT

